
Ville de ROYAN

Réunion du 23 Décembre 1959

OBJET :

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt trois Décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 18 Décembre.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Mouchot, Pouget, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Massé, Fontarille, Berland, Reix, Malle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Bouchet, Bujard, Galland Bétous.

Etaient représentés : M. Cuillaud par M. Mongrand
M. Menant par M. Gachet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1834, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur donne lecture du testament olographe en date du 16 Juillet 1959 par lequel Madame Faugé, décédée le 13 Nov. 1959, a pris les dispositions suivantes au sujet de la ville de Royan

" En compensation, je donne à la ville de Royan une somme de deux millions qui devra être employée à l'achat de valeurs à cinq pour cent l'an minimum sauf impossibilité pour l'entretien du caveau Mitteau Guichard à perpétuité la chapelle en granit, l'autel en marbre, la porte en bronze ce qui en principe ne demande pas d'entretien, je demande donc que le caveau soit toujours fleuri de fleurs naturelles coupées ou en pot et que les couronnes soient changées quand elles seront fanées "

Le Conseil Municipal

Vu les dispositions testamentaires de Mme Faugé concernant l'entretien de la sépulture Mitteau Guichard au cimetière de Royan

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

d'accepter le legs fait par Mme Faugé et donne pouvoir à M. le Maire pour accomplir toutes démarches nécessaires à la délivrance de ce legs.

pour copie conforme
Mairie de Royan le 1er Avril 1960
Pr. Maire
L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

VU
ROCHEFORT S/MER, le 29 mars 1960
Le Sous-Préfet
signé: J. VOCHEL



POUR EXTRAIT COPIÉ
Pr Le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]